

SOCIETE DES MINES DE DOUARIA (TUNISIE)

S.A., 25 juillet 1910.

Concession du Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 avril 1909)

Cette concession de minerai de fer a été accordée le 25 septembre 1908 à M. Joseph Chailley¹ et les gisements sont situés au lieu-dit « Chouchett-el-Douaria » (contrôle de Bizerte).

Mines de Douaria (Tunisie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 août 1910)

Société au capital de 6 millions de francs, divisé en 24.000 actions de 250 francs chacune. Il est créé en outre 24.000 parts de fondateur, attribuées à MM. J[oseph] Chailley et A[ndré] Vincent [Comptoir Lyon-Alemand], fondateurs, qui reçoivent en plus 4 millions en espèces. — Objet principal : la mise en valeur et l'exploitation des gisements de fer situés au lieu-dit Chouchett-el-Douaria, caïdat de Mateur (Tunisie). — Siège social, à Paris, 47, boulevard Haussmann. — Conseil : MM. de Redon de Colombier [des Mines d'Aïn-Arko (Algérie), puis des Charbonnages de Dong-Trieu (Tonkin)], J[oseph] Chailley, A[ndré] Vincent, H[enri] Gaillochet [X-1894. Bq Chopy & Gaillochet], E. Combeau, P[ierre] Rançon [*sic* : *Ranson, qu'on retrouve à Aïn-Arko et Kef-Chambi*].

NÉCROLOGIE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 novembre 1910)

On annonce la mort tragique de M. Pierre Ranson, administrateur délégué de la Société des mines d'Aïn-Arko.

MINES DE FER DE DOUARIA
(*Le Sémaphore algérien*, 14 juin 1911)

De la *Cote auxiliaire*

¹ Joseph Chailley (1864-1928) : gendre de Paul Bert, ancien gouverneur général de l'Indochine. Directeur de la *Quinzaine coloniale*, député de Vendée (1906-1914)...
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Tunisie.pdf

Nos précédentes considérations favorables sur le Douaria nous ont valu des reproches de la part des Tunisiens.

Si le groupe qui patronne cette affaire est bien considéré sur notre place, il est attaqué très fortement là-bas.

Comme, à la *Cote auxiliaire*, nous tenons avant tout à bien renseigner nos lecteurs, nous avons tenu à signaler les critiques que nous nous sommes attirées.

Nouvelle mine de fer
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1911)

Un nouveau gisement de fer : celui de Douaria, va être prochainement mis en exploitation en Tunisie.

Le tonnage probable, d'après les travaux de reconnaissance, peut être évalué à 8 ou 10 millions de tonnes ; le minerai semble contenir beaucoup d'arsenic qui en diminue la qualité, et qui serait un danger pour la vente, si des conditions exceptionnellement favorables n'en atténuent les effets.

La mine n'est située qu'à 65 kilomètres environ du port de Bizerte, ce qui, au point de vue du transport, constitue un avantage très appréciable ; la société paiera moitié moins que les mines du Djerissa* et du Slata ; la différence qui existera dans le prix de vente à la tonne sera donc compensée par l'écart du prix de transport et ainsi sera tranchée la plus grosse difficulté.

La Société du Douaria aurait traité avec une compagnie industrielle anglaise pour l'écoulement de toute sa production à des conditions qui lui laisseront un bénéfice normal.

On procède actuellement à la mine à des travaux préparatoires pour la mise en exploitation.

JOURNÉE PARLEMENTAIRE
La Tunisie
(*Le Temps*, 26 novembre 1911)

L'austère vertu de M. Lagrosillière s'est surtout donné libre carrière à propos de la mine de Chouchet-el-Douria.

Il s'agit d'une mine de fer dont la concession a été accordée à M. Chailley, aujourd'hui député, mais hier simple particulier. M. Lagrosillière a fait de cette histoire de mine un long récit. On connaît l'amusante définition des Américains : « Une mine est un trou au fond duquel il y a un filou. »

Pour M. Lagrosillière, c'est un trou où se passent de coupables mystères. Deux colons, MM. Vivarès et M. de Redon, a-t-il raconté, se seraient associés en 1902 pour demander des permis de recherches de cette mine ; les permis ne furent pas renouvelés à M. Vivarès ; en 1904, quelques mois après, M. Chailley obtint la concession de la mine et M. de Redon aurait été son associé dans cette opération.

M. Lagrosillière y a vu les plus noires intrigues et les trahisons les plus certaines ; et M. Chailley aurait aggravé son cas en approuvant, comme rapporteur de l'emprunt tunisien de 80 millions, des dépassements de crédits d'emprunts antérieurs qui n'avaient eu d'autre raison d'être que de favoriser sa mine par des rectifications de tracés de chemins de fer.

M. Chailley s'est expliqué. Sans doute, a-t-il dit, la vertu seule commande les paroles de M. Lagrosillière et pourtant, peut-être, un incident personnel est-il venu réchauffer

encore sa vertu. Cet incident personnel, rappelons-le, a pu, en effet, être quelque peu désagréable à M. Lagrosillière. Après M. d'Estournelles de Constant, il y a quelques années, M. Chailley n'avait-il pas, à la loi de finances, l'an dernier, demandé la suppression des députés coloniaux ? Et M. Lagrosillière est député de la Martinique.

Sur la mine et sur le chemin de fer, M. Chailley a donné des explications très simples : il a demandé le permis de recherches en 1904 ; il a rempli toutes les formalités, payé les redevances, fait les travaux de 1904 à 1906 ; il n'était pas alors député. Il a été élu en 1906. Sans doute, il est devenu concessionnaire définitif en 1907, alors qu'il était député ; mais il n'a dû la délivrance définitive de cette concession qu'au jeu normal des délais, des travaux, des formalités : devait-il être déchu de ses droits parce qu'entre-temps, il était entré au Parlement ?

Quant aux rectifications du tracé du chemin de fer voisin de la mine, c'est le génie militaire qui les a exigées ; elles nuisent d'ailleurs à l'avenir de la mine ; elles allongent de dix kilomètres le trajet sur Bizerte, port d'embarquement du produit de la mine.

Toutes ces rectifications ont été, d'ailleurs, ordonnées en 1905, à une époque où il n'était pas député ; les travaux du chemin de fer sont actuellement achevés ; il n'y avait aucune raison, toutes choses étant terminées, pour qu'il refusât la désignation de ses collègues qui l'ont nommé rapporteur de l'emprunt tunisien en raison de sa compétence coloniale.

Car, et il l'a rappelé, M. Chailley est un colonial de longue date ; il est président de l'Union coloniale ; il dirige un grand organe colonial. Va-t-on, a-t-il dit, interdire dans ce pays toute participation à des entreprises loyales, honnêtes, réalisées avant même d'être député et parce qu'un jour on peut le devenir ?

Quant à ses démêlés avec le premier prospecteur de la mine, M. Vivarès, il y a, a-t-il dit, des tribunaux ; M. Vivarès s'est cru dépouillé en 1904. Il y a des tribunaux dans ce pays pourquoi, depuis 1904, ne m'y a-t-il pas appelé ?

Comment, a-t-il conclu, voilà une affaire qui demanderait des audiences entières devant un tribunal pour être comprise et on veut la trancher à la Chambre en cinq minutes !

La discussion continuera vendredi

Les mines tunisiennes au Parlement
par C. du POIZAT
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 novembre 1911)
[impression sale, nb corr.]

L'interpellation de M. Lagrosillière, annoncée depuis des mois, est venue vendredi dernier à la Chambre. Elle visait les concessions territoriales et minières accordées en Tunisie à certains parlementaires. On devine le sens de l'exposé qu'a fait de la question le député socialiste unifié.

Nous ne retiendrons de cette philippique que la partie relative aux conditions dans lesquelles a été concédée à M. Joseph Chailley la concession de Chouchett-el-Douaria.

M. Lagrosillière s'est fait l'avocat d'un compétiteur malheureux, M. Mario Vivarez, qui, au lieu de faire valoir ses droits — s'il en avait — devant les tribunaux, a préféré les faire plaider devant la Chambre dont M. Chailley est seul justiciable.

C'est là un procédé intolérable car la passion politique entre en jeu immédiatement et l'on sait qu'elle travestit tout.

D'un autre côté, l'impunité de la tribune est assurée à nos parlementaires qui, même de bonne foi, laissent souvent tomber de ce tremplin d'imprudentes paroles que le public a vite transformées en calomnies.

On sait très bien qu'en matière de mines, en Tunisie surtout, les permis de recherches chevauchent les uns sur les autres, sont pris, abandonnés, repris jusqu'à ce qu'une solution soit enfin donnée par l'administration et le Conseil général des mines et que la concession soit accordée. Mais auparavant, chacun a été libre de faire toutes oppositions nécessaires devant le Conseil général des mines et le Conseil d'État. Et si quelque contrat lie l'heureux bénéficiaire de la concession avec des tiers, les tribunaux sont là pour juger le différend possible.

Or, la concession de Douaria a été accordée après cinq ans d'études et de travaux et selon toutes les règles de la loi minière. Le grief fait à M. Chailley, c'est qu'entre-temps, il est devenu député et alors, la politique s'en mêlant, on a vite fait — de l'autre côté de la barricade — de le traiter de concussionnaire.

En réalité, il faut, en Tunisie comme ailleurs, beaucoup de bonne volonté, de ténacité et de capitaux pour s'intéresser aux affaires minières, toujours difficiles et aléatoires. Le parti socialiste ne veut pas le reconnaître et, par un manque de logique inconcevable, il préférerait lui, parti d'émancipation sociale, voir les Arabes croupir dans leur misère plutôt que de s'employer à nos grandes entreprises qui leur apportent à la fois le bien-être matériel et le contact de notre civilisation.

Le Président de la République tenait un autre langage au printemps dernier en visitant la Tunisie. [...]

MINES DE FER DE DOUARIA
(*Le Sémaphore algérien*, 27 décembre 1911)

Les travaux pour la mise en exploitation de la mine se poursuivent rapidement. Les actions ne font l'objet d'aucune transaction pour le moment,

ÉCHOS
MINES DE FER DE DOUARIA
(*Le Sémaphore algérien*, 24 janvier 1912)

Les travaux pour la mise en exploitation de la mine sont activement poursuivis et si le chemin de fer fonctionne au mois de juin prochain comme cela est prévu, la société pourra, à ce moment, commencer ses transports.

Mines de Douaria (Tunisie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 août 1912)

L'exercice 1911 a été employé à la mise en exploitation qui doit commencer vers le 15 août. La concession de Douaria est d'une superficie de 1.125 hectares.

En vertu d'un contrat passé pour dix ans, on pourrait livrer aux acheteurs tout le minerai produit jusqu'à concurrence de 500.000 tonnes par an.

Dans le conseil d'administration se trouvent M. Vincent, du Comptoir Lyon-Alemand, et M. de Redon de Colombier, administrateur des Mines de zinc d'Aïn-Arko [Algérie] et des Mines du Kef-Chambi [Tunisie].

On annonce officieusement l'introduction prochaine à la cote des actions et des parts.

NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 24 février 1913)

M. André Vincent, directeur du Comptoir Lyon-Alemand, dont nous avons annoncé la récente nomination dans la Légion d'honneur, est président du conseil d'administration de la Société des mines de fer de Douaria et membre du conseil d'Aïn-Arko*.

L'INDUSTRIE MINIÈRE TUNISIENNE EN 1913

par J. DEFER

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 30 mars 1914)

Actuellement, trois gisements de fer seulement sont en exploitation — le Djebel-Djerissa, le Djebel-Slata et le Douaria — qui ont procédé respectivement aux installations mécaniques les plus modernes, tant à la mine qu'aux quais d'embarquement.

.....
Un arrêté des directeurs des finances et des travaux publics de la Régence fixe de la façon suivante, pour 1914, la taxe prévue par le décret du 29 décembre 1913, sur l'exportation des minerais de fer.

Concession de Djebel-Djerissa, 0 fr. 40 par tonne ; concession de Chouchet Douaria, 0 fr. 25 par tonne ; autres concessions, 0 fr. 05 par tonne.

Notes industrielles et financières

Extraits des rapports aux assemblées générales

Mines de Douaria

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 18 mai 1914)

À l'heure actuelle, la société a livré à ses acheteurs 30.000 tonnes. Le prix de vente moyen a été de 13 fr. 05 la tonne, prix un peu plus faible que celui que le conseil avait envisagé. Cela tient à ce que le coefficient d'humidité avait été un peu plus élevé que la normale et avait atteint 7 % à la suite des pluies persistantes qui ont marqué, en Tunisie, l'automne de 1913. La dernière livraison a été faite au prix de 14 francs la tonne.

En dehors du minerai rocheux que la société livre à ses clients américains, il existe du minerai menu qu'il faudra écouler, environ 50.000 tonnes par an. La société a reçu pour ce dernier minerai des demandes, notamment d'une maison allemande très importante. On a effectué un chargement d'essai de 5.000 tonnes et on a passé avec ladite maison un contrat à option de 50.000 tonnes. La maison demande même que le contrat soit passé à 100.000 tonnes, mais il est peu vraisemblable que la société accepte, le premier chargement ayant été consenti à des prix très bas, afin que le client examine bien le minerai.

Pour l'exercice en cours, M. le président prévoit que l'on fera 200.000 tonnes de minerai rocheux et de 30 à 50.000 tonnes de minerai menu. Il espère, d'ailleurs, que ce ne sera pas là un maximum, mais que la société atteindra des tonnages supérieurs dans l'avenir. Il faut, pour cela, que le chemin de fer soit complètement réparé et que la société soit autorisée à faire transporter un tonnage supérieur à 1.000 tonnes.

« En résumé, déclare M. le président, nos acheteurs sont très contents, mais il nous pressent d'accélérer nos chargements et nos livraisons. Nous espérons faire 200.000 tonnes de minerai en 1914 avec un minimum de 5 francs par tonne de bénéfice. » Une mesure transitoire fixe provisoirement la taxe d'exportation pour 1914 à 0 fr. 25 par tonne.

Quitus de sa gestion est donnée à M. de Redon de Colombier, administrateur démissionnaire.

Nomination comme administrateurs de MM. Paul Harth ² et [Paul] Sirot ³.

Société des mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 juin 1918, p. 294)

La production de minerai de fer de cette société a été de 134.740 t. en 1917 contre 62.390 t. en 1916, dont 5.506 t. ont été dirigées sur la France, 9.007 t. sur l'Amérique et 120.227 t. sur l'Angleterre. On lit dans le rapport à l'assemblée du 6 courant :

« Quelle que soit la défiance des métallurgistes pour les minerais qui contiennent des traces d'arsenic, il est de toute évidence qu'il suffit de les employer en mélange pour annihiler les inconvénients ou les prétendus inconvénients de ces traces d'impureté.

C'est ce qu'ont fort bien compris les maîtres de forges du Royaume-Uni qui ont, en même temps, pleinement apprécié les avantages que leur offrent la teneur élevée en fer de nos minerais (voisine de 57 %) et nos installations modernes qui permettent des chargements très rapides à Bizerte. »

Mines de Douaria
(*La Journée industrielle*, 30 avril 1919)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue hier sous la présidence de M. Vincent.

Par suite des répercussions de la guerre sur la main-d'œuvre et les transports, il a été embarqué seulement 87.634 tonnes, chiffre sensiblement inférieur à celui de l'an dernier. De grosses difficultés sont également survenues pour la fourniture de la force électrique à Bizerte ; la société a pu y faire face en marchant avec ses propres moyens.

Grâce à la constitution physique du minerai et à sa haute teneur en fer, les débouchés sont restés réguliers et faciles. Les industriels d'Angleterre et d'Ecosse ont absorbé toute la production de l'exercice.

Les installations de mise en cale à grand rendement facilitent les affrètements.

² Paul Conrad Théodore Harth (1872-1963) : fils de Théodore Harth (1830-1888), fondateur de la maison Harth, négoce de métaux, à Lima (1854), administrateur du Comptoir Lyon-Alemand (1880), et de Louise Hertlé. Marié à Louise Jezierski. Licencié en droit. HEC. Commissaire aux comptes, puis administrateur (c. 1913) et président (1931) du Comptoir Lyon-Alemand, administrateur des assurances Le Travail (1913), des Mines de Douaria (Tunisie) et des Mines de zinc d'Aïn-Arko (Algérie) (1914) — puis de la Cie minière et métallurgique de Caronte (1921) —, de la Cie du Maroc, de la Cie minière et métallurgique de l'Indochine (1923), des Charbonnages de Đông-Triêu (démission en 1932), des Éts J. Bocuze et Cie à Lyon, de Ducellier... Chevalier de la Légion d'honneur du 4 mars 1930.

Père d'André Harth (ci-dessous).

³ Paul Sirot : administrateur de la Boulonnerie et ferronnerie de Thiant, du Syndicat d'études Grenade-Almería, des Usines de l'Espérance à Louvroil (1914), scrutateur (plus fort actionnaire) à l'assemblée de 1918 des Éts Carel-Fouché (matériel ferroviaire au Mans), administrateur des Forges et aciéries du Nord et de l'Est (peut-être après l'absorption de l'Espérance), de la Société métallurgique de Pont-à-Venin, près Valenciennes (filiale de Nord-Est) et de la Société française des pieux Frankignoul. Marié à une Dlle Browaey. Son fils Albert épousera Nelly Blériot (fille de Louis). Sa nièce Marcelle avait épousé en février 1914 Jean Laumont, avocat à Ussel, fils d'un ancien député de la Corrèze.

Un certain relèvement des prix de vente a été obtenu ; il est entré en vigueur à la fin de l'exercice.

Les ventes de minerais ont laissé un bénéfice de 538.348 francs. Déduction faite des frais généraux (85.592 francs) et d'amortissements s'élevant à 75.000 francs, il reste un solde créditeur de 374.755 francs.

Le dividende de l'exercice a été fixé à 6 pour cent.

Société des mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 mai 1919, p. 278 et 302)

L'ex. 1918 s'est soldé par un bénéfice net de 374.755 fr. qui, joint au solde reporté de 1917, forme un total disponible de 384.181 fr.

Un intérêt de 6 % sera distribué aux act. à partir du 1^{er} juillet, soit p. les act. au porteur 13 fr. 50 et les nominatives 14 fr. 25.

L'exercice en cours s'annonce favorablement. Il y a une amélioration au point de vue de la main-d'œuvre et des transports. La société est organisée pour livrer 10 à 12.000 t. de minerai par mois et espère atteindre, quand les conditions d'exploitation seront redevenues normales, 250 à 300.000 t., chiffre escompté au début de la société.

.....
Sur une livraison de 87.634 t. de minerai de fer, Douaria a réalisé un bénéfice brut de 538.348 fr. en 1918, soit plus de 6 fr. par t.

L'INDUSTRIE MINIÈRE EN TUNISIE PENDANT L'ANNÉE 1919
par J. RAUCHER
(*Le Sémaphore algérien*, 7 avril 1920)

Quant aux minerais de fer, le Djebel-Djerissa en a expédié 227.000 tonnes ; Slatia, 50.000, contre 15.000 en 1918, et Douaria 72.000.

TUNISIE
Fusion Douaria-Kef-Chambi
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1922)

Les Sociétés des mines de Douaria et des Mines du Kef-Chambi vont fusionner par absorption de la seconde par la première qui augmentera son capital en conséquence.

SOCIÉTÉ DES MINES de DOUARIA
S.A. frse au capital de 6 MF.
Siège social à Paris, 47, bd Haussmann
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 274)

Conseil d'administration
composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.
Vincent (André), 68, bd de Courcelles, Paris ; pdt ;

Isnel (Pierre), 169, bd Pereire, Paris ; adm. délégué ;
Sirot (Georges), 40, bd Émile-Augier, Paris ;
Harth (Paul), 29, bd de Courcelles, Paris ;
Combeau (Ernest), 8, r. St-Antoine, Paris ;
Gaillochet (Henri), 4, r. Léo-Delibes, Paris ;
Pacquement (Alfred) ⁴, 80, bd Malesherbes, Paris.

Commissaire aux comptes

Vincent (Louis) ⁵, 168, r. de l'Université, Paris ;
Lanquetin (Léon) ⁶, 217, r. de Lagny, Paris.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*Les Annales coloniales*, 2 février 1923)

Le dividende de l'exercice 1922, dont le montant exact ne sera arrêté qu'en février, atteindra un chiffre notablement supérieur à celui de 1921, qui avait été de 33 fr. par action et de 12 fr. par part de fondateur.

SOCIÉTÉ DES MINES DE KEF-CHAMBI*
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1923)

L'assemblée extraordinaire du 15 février a accepté à l'unanimité une proposition de fusion avec la Société des Mines de Douaria (Tunisie).

DOUARIA
(*Le Journal des finances*, 7 avril 1923)

Le dividende sera de 50 fr. par action et 23 fr. par part, contre respectivement 33 fr. et 12 fr. l'an dernier.

Mines de Douaria
(*Le Journal des finances*, 21 mars 1924)

Les comptes de l'exercice 1923 qui seront soumis à l'assemblée du 4 avril, accusent un bénéfice de 4.581.847 fr. Ce résultat est obtenu après affectation de 1.953.545 fr. aux amortissements. Le dividende des actions sera porté à 100 fr. Les parts recevront 61 fr. 32.

⁴ Alfred Pacquement (1872-1948) : marié à une sœur de Paul Harth. Voir :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Tunisie.pdf

⁵ Louis Vincent (1852-1938) : ancien préfet, administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCI), puis président de la Société d'études du Nord. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Etudes_du_Nord.pdf

⁶ Léon Lanquetin (Pontarlier, 1873-Paris, 1940) : polytechnicien. Ancien administrateur de l'orfèvrerie Maillard et de l'Omnium français d'électricité. Administrateur délégué des Éts Ducellier (phares pour l'automobile), présidés par André Vincent.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1924)

Cette société a vendu, en 1923, 272.295 t. de minerai de fer, contre 174.575 t. en 1922, qui ont été expédiées en Amérique, en Angleterre sur 39 vapeurs, dont l'un, le *Seirstad*, a chargé 11.315 t. en moins de quarante-huit heures, ce qui indique la jouissance de l'outillage de la société. Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 5.106.863 fr. 72.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1924)

L'assemblée générale tenue le 4 avril a décidé la mise en paiement d'un dividende de 100 francs par action (net : 88 fr. au nominatif et 85 fr. 30 au porteur) et 61 fr. 38 (net : 52 fr. 25) par part, payables à partir du 1^{er} juillet.

L'an dernier, les actions avaient touché 50 fr. brut et les parts. 23 fr. 33.

Le capital social a été porté de 6 à 6 millions 1/2 de francs à la fin de 1922 pour absorption de la Société des mines du Kef-Chambi.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1924)

M. André, chef d'exploitation à Kalaa-Djerda, a été nommé directeur des mines de fer de Douaria, à la place de M. Compain (St-Étienne, 1908) qui est nommé directeur de la Société du Kanguet* et de Fedj-el-Âdoum*.

NÉCROLOGIE
Paul Sirot
(*Le Figaro*, 21 mai 1924)

Nous apprenons la mort de M. Paul Sirot, industriel, décédé à Paris, 40, boulevard Émile-Augier. Ses obsèques auront lieu demain jeudi 22 courant, à midi précis, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (8, rue de l'Annonciation). Le présent avis tient lieu d'invitation.

Annuaire industriel, 1925 :

MINES de DOUARIA (Tunisie) (Soc. des). Siège social : 47, bd Haussmann, Paris, 9^e. T. Central 13-71. Ad. t. Douaria-Paris. Soc. an. au cap. de 6.000.000 de fr. Conseil d'administr. : MM. Joseph Chailley [gendre de Paul Bert. Dir. *Quinzaine coloniale*], Ernest Combeau, Henri Gaillochot [polytechnicien, Banque Chopy & Gaillochot], Paul Harth, Pierre Isnel, Alfred Pacquement, Paul Sirot [mai 1924]. Directeur général à Bizerte : M. Louis Roberton.

Minerais de fer. (1-25649).

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*Les Annales coloniales*, 20 mars 1925)

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée ordinaire qui se tiendra au dé but de mai prochain la répartition d'un dividende de 105 francs par action et de 65 francs par part pour l'exercice 1924 contre respectivement 100 francs et 61 fr. 38 - l'an. dernier. Le conseil proposera en outre d'affecter une somme de 1 million aux amortissements.

Les bénéfices de l'exercice écoulé ont atteint 5.675.000 francs (au lieu de 5.106.883 francs en 1923), non compris le report antérieur de 61.850 francs.

Société des mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1925)

Voici un résumé du rapport présenté à l'assemblée générale de cette société tenue le 1^{er} mai dernier à Paris sous la présidence de M. André Vincent.

Pendant cette année, nous avons éprouvé des difficultés pour le recrutement de la main-d'œuvre : il en est résulté une régression dans le tonnage exporté, qui a été de 156.219 t. contre 272.295 t. pour l'exercice précédent.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les minerais menus figuraient pour 49.748 tonnes dans ce dernier chiffre. Nous n'en avons point expédié en 1924. Si nous ne comprenons que les minerais rocheux chargés pendant les exercices envisagés, nous trouvons 156.219 tonnes 400 pour 1924. contre 222.647 fr. pour 1923.

La main-d'œuvre indigène, en raison de la bonne récolte dans notre région, s'est raréfiée, comme il arrive presque toujours en pareil cas. De plus, des travaux de routes, ouverts dans notre voisinage immédiat, ont occupé, depuis le début de 1924, une moyenne de 300 hommes, réduisant ainsi nos possibilités dans une forte proportion.

Notre effectif de détenus militaires, affecté par des amnisties, a diminué rapidement depuis le mois de juillet pour disparaître entièrement fin janvier dernier, par suite de la suppression des camps de Travaux publics.

Cette mesure, décidée et appliquée sans délais, a constitué une difficulté inattendue pour nous, comme pour la plupart des affaires tunisiennes. Nous avons immédiatement pris des dispositions pour parer à ce danger.

Nos moyens de transports se sont augmentés, en 1924, de [mots manquants].

Nous avons aussi remplacé la grande poulie du traînage. Réglage compris, l'arrêt qu'a nécessité cette opération n'a pas dépassé 15 jours. A la mine, nous avons achevé la construction de quatre logements construits en pierre.

À Bizerte, nous avons mis en marche un troisième groupe électrogène de 120 CV, qui complète notre centrale électrique, nous donne une indépendance complète et nous permet de visiter et réparer tour à tour et sans arrêt dans les embarquements, les deux groupes du début de notre usine.

Nous avons le ferme espoir que nous pourrions relever le chiffre des expéditions du minerai rocheux, sans nuire aux expéditions de menu que nous sommes à peu près certains de reprendre bientôt.

Les marchés en cours, comme les demandes en minerai qui nous sont actuellement soumises, assurent l'écoulement régulier de la production que nous envisageons.

La mort nous ayant ravi, au cours de l'exercice, notre collègue M. Paul Sirot, votre conseil a désigné, sauf votre ratification, pour le remplacer, M. Louis Vincent, qui était depuis longtemps commissaire aux comptes de notre société.

Comme l'exercice actuel se présente sous les mêmes auspices, il a paru opportun à votre conseil d'intéresser la société à diverses affaires minières susceptibles d'augmenter encore les revenus sociaux.

Sur les 5.675.708 fr. de bénéfices nets réalisés en 1924, la répartition suivante a été adoptée par l'assemblée : 980.000 fr. aux amortissements, ce qui en porte le total à 3.202.430 fr. ; 92 fr. 40 nets pour les actions nominatives et 83 fr. 10 pour les actions au porteur.

Les coupons sont payables à partir du 1^{er} juillet au siège de la société à Paris.

Société des mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1925)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires a décidé une augmentation de capital de 1.812.500 francs, en actions entièrement libérées à créer pour rémunérer les apports faits par la Société des Forges et aciéries de Firminy et la Société des Mines du Djebel-Teliouïne de deux domaines miniers importants sis : l'un en Normandie et l'autre dans la province de Constantine, près Bougie, le premier produisant d'ores et déjà un tonnage important susceptible d'être considérablement augmenté dès l'exercice prochain.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel_Teliouine.pdf

Métallurgie d'hier et d'aujourd'hui
par C. D.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1926)

[...] L'industrie métallurgique est un perpétuel devenir. On n'est jamais tranquille, il faut constamment évoluer si l'on ne veut pas être broyé par les événements et la concurrence.

Voici Firminy, par exemple, qui croyait, avec le minerai normand, créer une aciérie Thomas dans le Nord. Mais, l'acier Thomas est en surproduction en France. Trop d'aciéries ! avons-nous souvent écrit ici même. Il serait imprudent d'en ajouter une nouvelle et Les Dunes, au moment de mettre à feu les hauts fourneaux, obliquent délibérément vers la fonte hématite et l'acier Martin. C'est évidemment plus sage, mais alors à quoi servira le domaine minier lentement constitué pour faire de la fonte Thomas ? Pas d'hésitation, il faut s'en débarrasser : « Notre domaine minier en Normandie se trouvait donc sans grande liaison avec nos usines métallurgiques. Ce domaine comprenait les concessions de Gouvix, Urville, en exploitation, notre participation à Barbéry, les concessions non installées de Sées, Montpinçon, Mont-en-Gérôme et Lorges. Nous avons amodié pour trente années les concessions en cours d'exploitation et cédé les concessions non installées à la Société des Mines de Douaria ».

Et sans doute Douaria fournira du minerai hématite tunisien pour alimenter les hauts fourneaux des Dunes. [...]

Société des mines de Douaria

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 juin 1926)

Les comptes présentés à l'assemblée du 18 mai font ressortir un bénéfice net pour l'exercice 1925, de 3 millions 577.665 fr. 30 pour un capital de 8.312.500 fr. et une production de 101.414 t. de minerai de fer. La répartition de ce bénéfice permet la répartition d'un dividende de 79 fr. 60 aux actions et de 44 fr. 80 aux parts de fondateur. Voici les principaux passages du rapport présenté à l'assemblée, sur la marche de cette intéressante entreprise tunisienne au cours de l'année dernière.

« Les difficultés de recrutement de main-d'œuvre que nous avons signalées l'an dernier ne sont pas atténuées et en conséquence le tonnage exporté de Bizerte, qui correspond sensiblement à la production, est tombé en 1925 à 101.444 tonnes.

L'espoir que nous avons fondé sur la main-d'œuvre indigène a été déçu. Nous n'avons pas réussi davantage à amener sur notre exploitation des ouvriers européens ; il faut, d'ailleurs, s'orienter avec prudence vers cette solution en raison des difficultés particulières que rencontrerait l'emploi en Tunisie de mineurs étrangers. En outre, l'instabilité actuelle des changes le rend pratiquement impossible.

Nous avons donc cherché un remède à cette situation dans l'augmentation de nos moyens mécaniques : nous disposons maintenant de deux pelles à vapeur dont l'une vient d'être mise en service. Enfin, nous sommes en pourparlers très avancés avec l'administration tunisienne pour l'emploi sur nos chantiers de pénitenciers civils. Cet arrangement mettra fin, nous l'espérons, à la crise que nous subissons et qui est l'unique raison de la réduction des résultats pour cet exercice.

Pour faciliter le séjour, à Douaria, de nos employés, nous avons demandé et obtenu la création d'une école.

Comme vous le savez, nous avons passé, avec la Société des aciéries et forges de Firminy des contrats pour l'exploitation des mines de fer de Gouvix et d'Urville en Normandie. En même temps, nous avons acquis de cette société les concessions pour fer de Mont-en-Gérôme et de Sées (Orne) et de L'Hermitage-Lorge (Côtes-du-Nord).

Nous nous sommes également intéressés à la concession de Barbery, voisine d'Urville et de Gouvix. Ces deux dernières mines ont déjà livré du minerai dès cet exercice et nous comptons que pour l'année en cours, elles apporteront un appoint important à notre production. Dans un prochain avenir, elles nous assureront une place honorable dans le développement de ce bassin de Normandie dont on avait commencé à entrevoir la valeur avant la guerre.

Nous avons aussi traité avec la Société des mines de cuivre et d'argent de Teliouïne, l'achat de sa concession, située dans le département de Constantine, et qui renferme un gisement de fer. À cette concession, se rattache un permis de recherches pour fer et divers contrats pour des gisements de même nature de la région de Kandira (Bougie). Nous y avons fait commencer quelques travaux.

La production que nous envisageons pour cet exercice, tant en Tunisie qu'en Normandie, est entièrement placée. »

On peut regarder avec confiance l'avenir si des mesures fiscales exagérées ne viennent pas compromettre notre effort. »

M. Louis Vincent, président, a été réélu administrateur et toutes les résolutions présentées à l'assemblée ont été adoptées à l'unanimité.

TUNISIE
Le Comité des mines
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mai 1927)

La composition du Comité chargé d'examiner les réclamations contre les taxes minières est anêtée ainsi qu'il suit pour l'année 1927 :

.....
Sont chargés de suppléer MM. Sof et Portelli en cas d'empêchement : M. André, membre de la Chambre des intérêts miniers, directeur de la Mine de fer de Douaria, à Bizerte

.....

Douaria
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1927)

Les difficultés dont la société a constamment souffert depuis la guerre seraient maintenant écartées par l'emploi de nouveaux moyens mécaniques, ainsi que par l'attribution, qui a été faite à la Compagnie pour une période de trois, six ou neuf années, d'un camp de prisonniers civils tunisiens dont l'effectif pourra s'élever jusqu'à 250 hommes.

Mines d'argent et de cuivre du Djebel-Teliouïne
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1927)

À l'issue de l'assemblée ordinaire des Mines d'argent et de cuivre du Djebel-Teliouïne, qui aura lieu le 2 juillet prochain, se tiendra une assemblée extraordinaire en vue de prendre une décision au sujet de la cession à la Société des Mines de Douaria.

Société des mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1927)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 1926

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 33 des statuts, pour vous présenter les résultats de l'exercice 1926 et en soumettre les comptes à votre approbation.

Ces résultats ne correspondent pas tout à fait aux bénéfices que vous étiez en droit d'attendre du programme que nous avons arrêté et qui était en cours d'exécution, ainsi que des marchés sur lesquels il s'appuyait. La grève des charbonnages anglais qui a affecté, comme vous le savez, toutes les mines de fer du Nord de l'Afrique, a paralysé à peu près complètement les enlèvements de minerai à partir du 22 mai. Devant sa persistance et l'impossibilité matérielle où nos acheteurs étaient de vider nos trémies, nous avons dû ralentir notre production et il en est résulté naturellement une augmentation des prix de revient.

Nos rapports antérieurs vous ont entretenus de la pénurie de main-d'œuvre dont nous avons constamment souffert depuis la guerre. Il nous est agréable de vous annoncer aujourd'hui que ces craintes sont maintenant écartées par l'emploi de nouveaux moyens mécaniques, comme aussi par l'attribution qui nous a été faite pour une période de trois, six ou neuf années, d'un camp de prisonniers civils tunisiens dont l'effectif pourra s'élever jusqu'à 250 hommes.

C'est l'aboutissement des pourparlers dont nous avons rendu compte l'an dernier.

Cette solution avantageuse pour le protectorat tunisien, puisque cette main-d'œuvre pénale cesse de lui être à charge, ne l'est pas moins pour nous, qui sommes ainsi pourvus, pour une période déterminée, d'un noyau d'ouvriers stables auquel s'ajoutent des éléments locaux qui gravitent à peu près inévitablement autour de nos chantiers en raison de la situation de leurs villages.

Nous avons dû, naturellement, procéder à la création et à l'aménagement de locaux assez coûteux pour répondre aux obligations de toute nature que nous impose le cahier des charges. Vous en verrez la trace dans nos comptes.

Enfin, la nouvelle pelle à vapeur que nous avons mise en marche l'an dernier, nous a également rendu de grands services. Beaucoup plus puissante que celle dont nous disposions déjà, son emploi au décapement des morts terrains nous a donné jusqu'à présent satisfaction.

Pendant l'exercice, nos ventes se sont élevées à 106.843 tonnes de minerai de Douaria et 108.900 tonnes de minerai normand.

Nos mines de Normandie ont déjà fourni, comme vous le remarquerez, un tonnage important que nous espérons relever considérablement au cours de cet exercice.

Nous pensons dépasser cette année 180.000 tonnes pour le seul minerai tunisien si les enlèvements se maintiennent au rythme actuel.

Par contre, les taxes minières ont encore subi une nouvelle augmentation et les prix de transport ont également été sensiblement majorés.

Enfin, vous aurez à procéder à la réélection d'un administrateur, M. Isnel, dont les pouvoirs sont à expiration.

Nos bénéfices nets en 1926 se montent à 3.246.000 74
 somme à laquelle nous ajoutons le report de l'exercice précédent 53.865 00
 soit un total disponible de 3.299.865 74
 que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

Réserve légale :	1.036 00	
6 % intérêt aux actions :	498.750 00	
5 % au conseil :	164.993 28	664.779 28
Sur le solde et en chiffres ronds :		
60 % aux actions :	1.572.000 00	
40 % aux parts :	1.048.000 00	2.620.000 00
Il resterait à reporter à nouveau		15.085 46
Total		3.299.865 74

Les actions toucheraient ainsi un dividende de 62 fr. 30, sous déduction des impôts, soit net :

51 fr. 20 pour les actions nominatives ;
 39 fr. 35 pour les actions au porteur.

Les parts toucheraient un dividende brut de 43 fr. 65, soit 28 fr. 30, après déduction des impôts.

par M. Amédée Peyroux, membre de la Commission des mines de la Chambre des députés

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 décembre 1927)

La totalité du minerai de fer tunisien est exporté et est envoyée soit en Angleterre, soit en Amérique.

Les gisements actuels en exploitation sont au nombre de 3 :

a) Gisement de Douaria dans la région des Nefzas, exploité par la Société française des mines de Douaria, production en 1926 : 96.000 t., en 1924 et 1925 : 150.000 et 100.000 t. Le minerai de Douaria tient environ 55 % de fer, mais a diverses impuretés, en particulier de l'arsenic. Il est, de ce fait, peu apte à être consommé en Europe et est vendu en Amérique. Il est expédié par le port de Bizerte ⁷.

Mines de Douaria

(La Presse, 28 décembre 1927)

Les comptes de l'exercice 1927, qui seront clos dans quelques jours, s'annonceraient très favorablement. Les ventes de minerai tunisien sont évaluées, à elles seules, à 160.000 tonnes contre 106.843 tonnes en 1926. D'autre part, les mines normandes exploitées par la société ont continué leur développement régulier. En 1926, elles avaient produit près de 110.000 tonnes. Pour l'exercice 1927, il serait possible d'escompter une augmentation appréciable des bénéfices.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} février 1928)

La taxe à l'exportation des minerais de fer tunisiens pour 1928 reste fixée à 50 centimes par tonne pour les trois grandes mines de Djerissa, Douaria et Djebel-Slata, et à 5 centimes pour les autres.

L'Industrie minière en Tunisie

Production des mines et usines en 1927

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 avril 1928)

Détail de la production de minerai de fer en 1927 (tonnes)

Djerissa	678.000
Douaria	181.000
Slata	56.000

On constate des augmentations sur 1926 de 357.000 tonnes au Djerissa et de 85.000 à Douaria, une diminution de 14.000 au Slata.

Ce tonnage annuel est aussi le plus élevé qui ait été extrait en Tunisie, mais il faut signaler ici l'influence de la grève des houillères anglaises pendant le second semestre

⁷ En réalité, les minerais à faible teneur d'arsenic sont aujourd'hui employés partout à titre de mélange avec d'autres minerais. *NDLR.*

de 1926. Cette grève avait raréfié la demande anglaise, et la production des mines avait diminué en conséquence, tandis que les livraisons ont été reprises avec le maximum d'intensité durant le premier semestre de 1927.

Société des mines de Douaria
Assemblée générale du 4 mai 1928
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1928)

L'exercice écoulé a été marqué par un grand ralentissement dans la vente des minerais. Assez actives dans le premier semestre, les demandes se sont ensuite raréfiées jusqu'en fin d'année et cette accalmie nous a contraints à modérer l'impulsion que nous avons donnée à notre production.

Mais si le programme qui vous avait été indiqué ici l'an dernier n'a pu être complètement réalisé, nous nous en sommes rapproché sensiblement et vous constaterez avec plaisir que la progression sur l'exercice précédent est assez marquée.

En effet, de 106.000 tonnes en chiffres ronds pour le seul minerai tunisien en 1926, nous avons passé à 154.000 en 1927.

Quant au minerai normand, sa production a accidentellement diminué de 108.000 à 90.000 tonnes.

Nous avons pu faire face à cette augmentation de tonnage et préparer celle que nous envisagerons pour l'année en cours, grâce à l'appoint de notre outillage mécanique qui complète heureusement nos ressources en main-d'œuvre.

Le recrutement de notre personnel a présenté aussi moins de difficultés et, en raison de son entraînement, celui dont nous disposons par contrat nous a donné de meilleurs résultats.

Les installations que nous avons dû faire pour le logement de cette main-d'œuvre sont terminées maintenant et nos ressources actuelles, tant de ce côté que du côté de nos moyens mécaniques, peuvent nous permettre une production annuelle de 250.000 tonnes pour le seul minerai tunisien.

En Normandie, nous sommes également bien pourvus et la préparation de nos mines pour une exploitation plus importante se poursuit sans arrêt. Vous savez qu'il s'agit de gisements très puissants, bien reconnus et dont la production augmentera progressivement au fur et à mesure de l'extension des débouchés.

Bien qu'une partie du marché américain qui nous intéresse soit encore paralysée, les conditions générales de vente de nos minerais se sont améliorées.

Notre minerai tunisien est de plus en plus apprécié et demandé, tandis que nos minerais normands retrouvent, dans les circonstances normales, leur faveur habituelle auprès des consommateurs allemands.

Les frais de transports et les taxes minières pèsent lourdement sur notre prix de revient et réduisent la marge de nos bénéfices ; nous espérons toutefois que nous touchons à la limite des charges.

Répartition des bénéfices

Après un prélèvement de 460.000 francs, pour amortissement, nos bénéfices nets en 1927 se montent à 4.313.761 91

somme à laquelle nous ajoutons le report de l'exercice précédent 15.086 46

soit un total disponible de 4.328.848 73

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

6 % intérêt aux actions	498.750 00
-------------------------	------------

5 % au conseil d'administration	231.077 88
Sur le solde et en chiffres ronds :	
60 % aux actions	2.328.000 00
10 % aux parts	1.554.000 00
Il resterait à reporter à nouveau	9.729 74
	4.621.557 52

Les actions toucheraient ainsi un dividende de 79 fr. 96, soit net :
65 fr. 50 pour les actions nominatives et 60 fr. 20 pour les actions au porteur.
Les parts toucheraient un dividende de 60 fr., soit net 45 fr. 15, après déduction des impôts.

CONCESSIONS DE MINES
ET PERMIS DE RECHERCHES
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1928)

Par décret du 12 juin 1928, a été autorisée la mutation de propriété résultant de la cession, par voie d'apport, consentie par la Société des mines d'argent et de cuivre du Djebel-Téliouine à la Société des mines de Douaria, de la concession des mines de cuivre argentifère et métaux connexes autres que le fer de Téliouine (département de Constantine).

Société des mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1929)

L'extraction en minerai de fer de cette société pour ses mines de Tunisie — car on sait qu'elle en exploite aussi en Normandie — a atteint, en 1928, 250.000 tonnes environ contre 154.000 en 1927 et 106.000 en 1920.

Cette progression est due aux nouvelles installations faites par la société. En ce qui concerne les ventes de l'exercice, elles sont également en très sensible augmentation, tout en bénéficiant des prix très fermes du minerai de fer, qui se sont maintenus au cours de l'année 1928.

Société des mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1929)

L'exercice 1928 a donné des résultats en progression sur ceux de l'exercice précédent avec un bénéfice brut de 5 millions 615.314 contre 5.239.551 francs.

L'assemblée annuelle convoquée pour le 17 courant aura à statuer sur la proposition d'augmenter le dividende des actions et des parts.

Nous savons, de bonne source, qu'un vaste programme d'extension des affaires de la société a été mis au point, comportant une augmentation importante de bénéfices. L'assemblée extraordinaire, convoquée le même jour que l'assemblée annuelle, statuera

sur l'augmentation de capital à cet effet, de 8.312.500 à 15.930.000 francs, les actions et les parts jouissant dans cette augmentation de leurs droits statutaires.

Société des mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1929)

Voici le texte du rapport du conseil présenté à l'assemblée générale du 17 mai qui s'est tenu à Paris, sous la présidence de M. A[ndré] Vincent.

Messieurs, en conformité de l'article 33 des statuts, nous vous avons convoqués pour vous exposer les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1928 et pour demander d'en approuver le bilan ainsi que la répartition des bénéfices.

Ces résultats ont été obtenus pour la presque totalité, par nos exploitations de Tunisie. Le lock-out de la Ruhr qui avait bouleversé le marché des minerais à destination des usines allemandes a eu son contrecoup sur les expéditions du premier semestre de nos exploitations normandes qui ont vu brusquement se fermer leur débouché habituel en même temps qu'éclatait une crise de main-d'œuvre aujourd'hui conjurée.

Ces événements regrettables mettent ainsi en lumière l'importance de nos minerais tunisiens qui, à eux seuls, ont permis de réaliser un bénéfice supérieur au bénéfice d'ensemble du dernier exercice.

Les expéditions de Bizerte se sont élevées à 260.067 tonnes métriques, contre 154.000 en 1927.

Sur ce tonnage, 193.405 tonnes ont été livrées en qualité rocheuse.

A l'exception du matériel roulant qu'il a fallu augmenter, le matériel existant a suffi pour la production et la manipulation du tonnage ci-dessus indiqué. D'un, autre côté, la main-d'œuvre ne nous a donné aucun ennui.

Pendant le dernier trimestre, nous avons eu à faire face à une accélération des enlèvements : le nombre des vapeurs que nous avons chargés a été double de celui de la même période de l'année 1927.

Le matériel, les pelles mécaniques, l'outillage et l'organisation de la main-d'œuvre sont donc au point et suffisent pour les tonnages que nous envisageons.

Nos mines normandes ont cherché et trouvé des débouchés nouveaux et mis au point la question main-d'œuvre.

Aussi, l'exercice en cours promet-il des résultats importants. Ces mines apporteront désormais à nos bénéfices un gros appoint.

Nous nous proposons, d'ailleurs, de porter à 200.000 tonnes l'extraction et les ventes annuelles de Normandie. Il nous faudra pour cela augmenter les moyens de production.

En Tunisie, nous maintiendrons le tonnage extrait en 1928, mais nous envisageons de tirer un meilleur parti de nos menus par un procédé que nous venons de mettre au point et dont la réalisation ne saurait tarder.

Nous pouvons ajouter que nos ventes en minerai tunisien et normand couvrent pour l'exercice courant et pour 1930 la presque totalité de la production envisagée.

Enfin, les prix de vente des minerais sont partout en augmentation sensible sur les prix pratiqués en 1928.

Nous avons perdu, dans le courant de l'année, un des administrateurs de la première heure, M. Joseph Chailley, qui avait apporté, tant à la constitution de la société qu'à nos travaux, un concours utile et précieux. Nous vous demandons d'accorder le *quitus* général et définitif de sa gestion.

Nous vous proposons aussi de ratifier la nomination faite par votre conseil, de deux administrateurs : MM. Chailley-Bert et Ferlet.

Enfin, les pouvoirs de M. Paul Harth, administrateur, arrivant prochainement à expiration, vous aurez à voter sur sa réélection que nous vous proposons.

Répartition des bénéfices

Après un prélèvement de 450.000 francs, pour amortissement, nos bénéfices nets, en 1928. se montent à 4.607.901 66

somme à laquelle nous ajoutons le report de l'exercice précédent 13.655 96

soit un total disponible de 4.621.557 02

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

6 % intérêt aux actions 498.750 00

5 % au conseil d'administration 231.077 88

Sur le solde et en chiffres ronds :

60 % aux actions 2.328.000 00

10 % aux parts 1.554.000 00

Il resterait à reporter à nouveau 9.729 74

4.621.557 52

Les actions toucheraient ainsi un dividende de 86 francs, soit net 69 fr. 70 pour les actions nominatives, et 63 fr. 60 pour les actions au porteur.

Les parts toucheraient un dividende de 64 fr. 75, soit net 19 fr. 05 après déduction des impôts.

Toutes les résolutions ont été adoptées. L'assemblée extraordinaire, faute de quorum, a été remise au 2 juillet.

Situation de la main-d'œuvre dans les exploitations minières tunisiennes

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1929)

[...] La Chambre des intérêts miniers a obtenu du gouvernement tunisien de la main-d'œuvre provenant des pénitenciers tunisiens. 400 environ sont occupés dans les mines de Douaria et de Kalaa-Djerda. Rendement satisfaisant. En tenant compte des frais d'adjudication, de nourriture, d'habillement, de couchage et de gardiennage, le prix de la journée atteint environ 20 fr. [...]

Société des mines de Douaria

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1929)

Cette société procède à l'augmentation du capital de 8.312.500 fr. à 15.239.500 fr. par émission au prix de 750 fr. de 27.708 actions nouvelles d'une valeur nominale de 250 fr. La souscription est réservée aux actionnaires et aux porteurs de parts à raison de 1 action nouvelle pour 2 anciennes et de 5 actions nouvelles pour 11 parts.

CÔTES-DU-NORD

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1929)

La seule concession de minerai de fer est celle de l'Hermitage-Lorge qui a été achetée par la Société des Mines de Douaria, mais est inexploitée.

Sté des mines de Douaria

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 octobre 1929)

L'augmentation de capital de cette société de 8.312.600 fr. à 15.239.500 francs a brillamment réussi.

Situation de l'Algérie minière
par V. H.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} décembre 1929)

Six autorisations de mutation de concessions ont été accordées en vertu de la loi du 13 juillet 1911 : elles visent les concessions de Béni-Falkaï, de l'Oued-Oudina, de Ras-el-Ma, de [Djebel-Teliouïne](#), de Taghit et d'Hamnat-El-Queblia.

CALVADOS

Compagnie métallurgique de Normandie

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 décembre 1929)

Cette société qui est alimentée surtout par le minerai de fer de la Société des mines de fer de Soumont, dont elle a le contrôle, va reprendre une partie du domaine minier normand de la Société des mines de Douaria, qui lui céderait sa participation dans les mines de Barbery et ses mines de Gouvix et d'Urville. Cette combinaison renforce les réserves de minerai de la Compagnie métallurgique de Normandie. Quant à la Société de Douaria, elle portera ses efforts sur les autres concessions de Sées, Mont-en-Gérôme et de L'Hermitage, dont elle est concessionnaire.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 avril 1930, p. 317)

Les bénéf. nets de l'ex. clos le 31 déc. 1929 s'élèvent, après déduction de 450.000 fr. portés aux amortissements, à 4.902.656 fr. contre 4.607.901 fr. p. 1928. Le conseil proposera à l'assemblée du 2 mai le maintien du dicid. à 85 fr. brut par act. et 64 fr. 75 par part. Après répartition, les réserves se trouveront portées à 5.467.008 fr.

La prod. de la mine de fer tunisienne a été de 212.000 t. en 1929. L'ex. 1930 bénéficiera de la convention faite avec la Soc. métallurgique de Normandie p. les mines normandes.

MINES DE DOUARIA

(L'Africain, 2 mai 1930)

Nous croyons savoir que cette société vient de céder à la Société métallurgique de Normandie les gisements de fer normands qu'elle avait achetés en 1925 aux Aciéries de Firminy. Le prix de cession — qui comporte un versement comptant et des redevances sur la production future — laisse un bénéfice substantiel à la Société des mines de Douaria. Celle-ci consacrera donc désormais toute son activité à l'exploitation de son

domaine tunisien, qui a d'ailleurs fourni jusqu'à présent la majeure partie des bénéfices réalisés.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1930, p. 391)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 2 mai, sous la présidence de M. André Vincent, président du conseil d'administration, et a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde bénéficiaire de 4.902.656 fr. après 450.000 fr. d'amortissements. Avec le report antérieur, le total disponible ressort à 4 millions 912.485 fr.

Le dividende a été fixé à 85 fr. brut par action et à 64 fr. 75 par part. Le dividende net ressort à 71 fr. 40 par actions nominatives, 64 fr. 40 par action au porteur et 40 fr. 55 par part.

Il a été reporté à nouveau 41.370 fr.

MM. A. Vincent, H. Gaillochet et A[lfred] Pacquement, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'exercice écoulé, dit le rapport, a été, à peu près normal pour les diverses exploitations de la société. La production, en 1929, a été, en Tunisie, maintenue au niveau de celle de 1928. Les expéditions de Bizerte se sont élevées au total à 213.847 tonnes métriques, dont 169.118 t. en minerai rocheux, le surplus en menu. En minerai normand grillé, la soc. a expédié 101.654 t. Ces chiffres représentent la production normale de la société eu égard aux facteurs qui la conditionnent actuellement.

La société a pu suffire sans difficulté à cette extraction avec la main-d'œuvre et le matériel dont elle disposait. Les prix de vente ont été relevés assez sensiblement.

La société a réalisé un accord avec la Société nouvelle des mines d'Urville aux termes duquel elle a remis entre les mains de cette dernière l'ensemble de ses amodiations normandes avec leur outillage. Cet accord réunit sous une même direction l'exploitation des mines voisines dépendant des deux soc. et ayant des moyens d'évacuation communs. Pour la même raison, les mines de Douaria ont cédé les intérêts qu'elles possédaient dans les mines de Barbary.

Ces accords favorisent la bonne utilisation du gisement, évitant les investissements envisagés et permettent à la société de reporter son activité sur d'autres concessions. C'est ainsi qu'on a commencé sur d'autres concessions de Normandie des travaux de sondage p. les reconnaître et organiser leur mise en valeur.

La société étudie en Tunisie l'application de procédés en vue de diminuer les frais d'exploitation qui sont trop élevés. Ce programme ne sera exécuté qu'autant que le conseil aura la certitude de réaliser les bénéfices prévus.

Des sondages entrepris autour du gisement de Douaria ont démontré la continuité de la couche sous une couche de galets d'épaisseur variant de 2 à 9 m., ce qui n'interdira pas l'exploitation à ciel ouvert. Ces travaux assureront une augmentation importante du tonnage. Des travaux ont également été exécutés sur deux permis de recherche pour plomb de minéralisation favorable, voisins du gîte.

MINES DE DOUARIA
(*L'Africain*, 16 mai 1930)

Les comptes de 1929 se soldant par un bénéfice de 4.902.656 fr. contre 4.607.901 ont été approuvés par l'assemblée du 2 mai. Dividende maintenu à 85 francs par action et 64 fr. 75 par part.

Mise en paiement le 15 mai par net : action nominative, 71 fr. 40 ; f au porteur, 64 fr. 40 ; parts, 49 francs 55.

Mines de Douaria
(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1930)

Les actions Mines de Douaria qui ont atteint 1.350 cette année ne valent plus que 848, leur plus bas cours ; les parts, au contraire, soutenues par la récente augmentation de capital, ont un marché un peu plus résistant à 970.

On aura une idée de la différence du sort des actionnaires et de celui des porteurs de parts par le calcul suivant.

En 1927, l'action a oscillé entre 1.270 et 1.527, soit un cours moyen de 1.400 fr. L'actionnaire a pu souscrire en 1929 une action nouvelle (aujourd'hui assimilée) pour deux anciennes à 750 fr. L'acheteur de deux actions en 1927 en a aujourd'hui trois lui revenant à 3.550 fr. Il perd près de 350 fr. par titre.

Au contraire, l'acheteur de deux parts à la même époque, aux environs de 750 fr., a pu souscrire, l'année dernière, à une action nouvelle à 750 fr. sur laquelle il gagne 100 fr. ; d'autre part, ses parts ont acquis une certaine plus-value.

Cet exemple montre combien il est intéressant, parfois, pour les capitalistes, de savoir choisir dans une même affaire le genre de titres qui offre les meilleures perspectives.

Les parts Douaria ont été longtemps méconnues, parce qu'en raison de la régularité des résultats obtenus, sans progression caractérisée des bénéfices, la Bourse croyait que la société limiterait son activité à l'exploitation de la mine algérienne [?] de Douaria.

Mais les intérêts pris dans des mines normandes et dans de nouveaux procédés de traitement de minerais ont modifié sensiblement les perspectives de l'affaire, en adjoignant, au fonds solide de l'exploitation, un élément spéculatif non négligeable. D'autre part, le conseil a dû procéder à l'augmentation du capital à 15.239.500 fr., et ne s'en tiendra sans doute pas là.

À l'heure actuelle, les 60,958 actions de 150 fr. ont une valeur boursière de 51 millions ; le droit de ces actions aux superbénéfices (60 %), représenté par la prime sur le capital nominal représente un peu plus de 35 millions.

Les 24.000 parts qui ont droit à 40 % des superbénéfices, valent, au cours actuel de 970, 23 millions. Un simple calcul montre que le droit aux superbénéfices est assez équitablement évalué par le cours des actions et celui des parts. Notre préférence continuerait, cependant, à aller vers ces dernières, en raison de la possibilité de nouvelles extensions de l'affaire.

COMPAGNIE MINIÈRE DU MAROC
(*L'Africain*, 23 janvier 1931)

On confirme que, sous cette raison sociale, vient de se constituer à Marrakech une société au capital de 4 millions et dont l'objet social vise la recherche de minerais de manganèse.

La nouvelle firme s'est fondée avec le concours des « Aciéries de Firminy », de la « Société Minerais et Métaux », des « Mines de Douaria », de MM. Dumuis et Salamon,

ainsi qu'avec la collaboration de la « Société des mines de la de la Loire » et de celle des « Hauts Fourneaux de Rouen ».

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1931, p. 119)

M. V. Pelletier (É.P., 1892) a été nommé administrateur délégué de la Soc. des mines de Douaria, en remplacement de M. P. Isnel, démissionnaire. M. P. Isnel, en reconnaissance de ses vingt années de service dans la société, a été nommé ingénieur-conseil.

MINES DE DOUARIA
(*L'Africain*, 19 mai 1931)

Les bénéfices nets de 1930 s'élèvent, après prélèvement de 500.000 francs pour amortissements, à 5.428.112 francs contre 4 millions 902.656 en 1929.

Il se confirme que le conseil proposera les dividendes bruts suivants, s'appliquant à 60.958 actions tant anciennes que nouvelles : 54 fr 35 contre 85 ; parts : 66 fr. 65 contre 64 fr. 75.

Les actionnaires ont été convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 19 mai 1931, à 14 h. 15 ; à Paris, salle des « ingénieurs civils », 19. rue Blanche.

MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1931, p. 548-549)

Ass. présidée par André Vincent.

.....
Au moment où nous vous exposons les résultats de 1929, rien ne laissait prévoir que, quelques mois après, une crise sans précédent atteindrait les minerais de fer restés jusque là indemnes. Jusqu'en sept. 1930, nos livraisons de minerai ont, en effet, été effectuées régulièrement, en exécution des marchés de vente. Les enlèvements se sont espacés ensuite et dans la période de septembre à décembre, il n'a été chargé que 4 navires c- 14 dans la même période de 1929.

Le tonnage expédié de Bizerte s'élève à 144.558 t. métriques c- 213.847 en 1929.

Ce chiffre comprend 91.100 t. de minerais rocheux et 53.458 t. de minerai menu.

Ns n'avons à vs signaler aucune expédition de minerai normand, les arrangements que nous avons faits avec la S.N. des mines d'Urville en ce qui concerne nos droits et installations sur les concessions mises en valeur, ayant été réalisées ainsi que la cession de nos intérêts dans les Mines de Barbery.

Toutefois, les premiers règlements consécutifs à ces opérations ont été effectués et figurent dans les recettes de 1930.

En présence de la crise mondiale et en raison de la baisse des prix dans les minerais de fer qui a suivi, nous avons renoncé aux installations nouvelles étudiées p. la Tunisie. Les immobilisations élevées entraînées par ce projet auraient été hors de proportion avec le bénéfice à en tirer. Les événements sont venus apporter à cette décision une confirmation supplémentaire et notre activité a été orientée d'un côté plus intéressant.

Ns avons ainsi continué nos travaux sur les concessions normandes qui nous appartiennent encore et pris d'importants intérêts dans diverses recherches au Maroc.

Ns avons poursuivi, autour du gisement de Chouchet-el-Douaria, le réseau de sondages dont nous vous avons déjà entretenus. La couche d'hématite subsiste sous le terrain d'apport en prenant une direction horizontale. Ces travaux nous ont donné des résultats intéressants aussi bien en ce qui concerne le tonnage mis en vue que les facilités d'exploitation.

M. P. Isnel, administrateur, nous a offert sa démission en fin d'exercice. M. Isnel était administrateur délégué depuis 1911. Ns avons dû nous séparer d'un collaborateur de la première heure, nous rendant aux considérations d'une santé qui exige des ménagements. Mais, en raison des longs services de M. Isnel, nous l'avons nommé ingénieur-conseil. Ns vs demandons de lui accorder le *quitus* de sa gestion.

P. le remplacer, nous avons fait le choix de M. V[incent] Forestier⁸ ; nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nom.

La réduction des enlèvements a été partiellement compensée par une élévation des prix de vente que nous vous avons signalée. Nm, les évènements ont influé sur les résultats de l'exercice.

.....

Douaria
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1932)

L'action Douaria accueille avec indifférence à 242 l'annonce que les résultats bénéficiaires de l'exercice écoulé étant très inférieurs à ceux de l'exercice précédent, il faut s'attendre à la passation du dividende. Pour 1930, il avait été distribué 54,35 aux actions et 66,65 aux parts.

Faillite du Comptoir Lyon-Alemand
Éviction d'André Vincent
Paul Harth, président.

MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1932, p. 476)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 23 juin sous la présidence de M. Paul Harth. Voici le rapport du conseil d'administration sur le dernier exercice de la soc., arrêté au 31 déc. 1931.

« La crise générale a été très vive dans l'indus. des mines de fer, se manifestant par la raréfaction des enlèvements et par une diminution sensible des prix de vente dans les marchés nouveaux.

Ainsi que vs le signalait le dernier rapport annuel, les embarquements se sont espacés dans les 4 derniers mois de 1930, laissant déjà 28.000 t. de marchés inexécutés.

La crise s'aggravant, les conditions d'enlèvement n'ont pas été observées en 1931 et nous n'avons pu livrer que 4 chargements faisant au total 13.975 t. métriques, à

⁸ Vincent Forestier : président (1924) des Charbonnages du Briançonnais — avec P. Isnel pour administrateur — et administrateur des Mines du Pujol (1924).

destination de l'Angleterre seule, l'Amérique et l'Allemagne étant déjà beaucoup plus fermées à nos minerais à la même époque.

En présence d'un manquement aussi complet, nous sommes entrés en négociations avec nos acheteurs habituels et nous avons fait un nouvel aménagement sur les ex. 1931-1933-1934 des 185.171 t. de minerais, tant rocheux que menu, restant à livrer sur nos marchés.

Nous avons progressivement allégé, dans le cours de l'exercice, nos services et notre main-d'œuvre, tout en continuant à pousser la préparation et la découverte et nous sommes arrivés, en février dernier, à une réduction extrême dans les dépenses de toutes sortes.

Ces mesures ne compromettent pas l'avenir : un stock disponible, à la gare et au quai de Bizerte, s'élevant à 28.797 t., suffit pour faire face à plusieurs chargements et p. nous donner le temps de remettre en marche, suivant les circonstances.

L'effort de protection que le gouvernement britannique a commencé le 1^{er} mars, et qu'il a intensifié au début d'avril en portant à 30 et 33 % la taxe d'entrée sur les produits finis et semi-finis en acier et en exemptant totalement les minerais, permet d'espérer le réveil de l'industrie lourde et une reprise dans les minerais de fer. Les hauts fourneaux anglais sont, toutefois, approvisionnés largement et il n'y a pas d'effet à attendre av. plusieurs mois.

Mais à côté de ces difficultés communes à toutes les mines de fer, nous devons vs signaler celles qui découlent pour nous de la mise en liquidation du Comptoir Lyon-Alemand.

Cet établissement était notre banquier depuis la création de notre soc. dont il a été un des actionnaires importants et à laquelle il avait, en toutes circonstances, apporté, quand nous en avons eu besoin, son concours le plus complet.

C'est à lui que nous devons, en particulier, d'avoir pu réaliser en 1929 des accords qui ont un intérêt précieux dans la période actuelle.

Nous avons, dans cette banque, un CC qui s'élevait, en fin d'ex., à 13 millions 431.133 fr. 52, sur lequel nous éprouvons, en vertu même des conditions concordataires annoncées, une perte très élevée. Nous aurons à faire, dans les exercices à venir, les amortissements utiles.

L'événement ci-dessus n'a pas mis en cause l'existence de notre affaire, en raison de sa bonne situation et de l'absence totale de dettes.

Pour vous présenter les résultats de 1931, nous avons d'abord amorti directement, par le compte Exploitation, une somme de 560.670 fr. de travaux préparatoires. Ces travaux consistant en décapage des mort-terrains entraînent une réduction dans le prix de revient qui sera sensible dès la reprise.

[Ligne manquante]

Stock de minerai en fin d'année pour mettre ce poste en harmonie avec les conditions actuelles du marché. Ce stock s'élève à 66.080 tonnes contre 65.400 t. actuellement.

Ces abattements faits, le solde créditeur au 31 déc. s'élève à 251.886 fr. 67, que ns vs proposons de reporter à nouveau.

Malgré les difficultés multiples exposées ci-dessus, nous n'avons pas perdu de vue l'avenir et nous avons continué à développer les intérêts pris par notre soc.

Dans le courant de l'année, M. André Vincent nous a remis sa démission d'administrateur. Nous n'avons pas encore pourvu à son remplacement.

Un de vos administrateurs, M. V. Forestier, est arrivé au terme du mandat de six années de son prédécesseur. En vertu des articles 21 et 23, nous vous proposons sa réélection. »

Courrier de la Tunisie
La vie économique
Les mines de fer
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1932)

On signale l'abaissement constant de la production des mines de fer de Tunisie.

Les mines de fer de Djerissa donnaient 60.000 tonnes de minerai par mois en 1927.

Cette cadence se maintint en 1928 et commença à fléchir en 1929. En 1930, elle était passée à 40.000 tonnes, en 1931 à 20.000 et elle est tombée à 12.000 tonnes environ cette année.

Pendant ce même laps de temps, les mines de Slata, qui produisaient mensuellement 5.000 tonnes en 1920, ont intensifié leurs extractions et sont arrivées à 6.000 tonnes en 1931, mais ont dû depuis se cantonner dans une production de 500 tonnes par mois.

Douaria donne 15.000 tonnes en 1927, 14.000 tonnes en 1930 et cessa de travailler en mai 1931.

Tamera*, qui commença à travailler en 1928, produisait alors 5.000 tonnes par mois. Elle ne donne plus que 4.000 tonnes actuellement.

MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1933, p. 184)

La société vient de gagner en appel deux importants procès concernant des réclamations sur des marchés de plusieurs millions [*sic*] de tonnes de minerai conclus en 1910, et qui devaient être suspendus jusqu'au moment où les conditions économiques redeviendraient normales. La Cour de Paris, contrariant deux jugements des tribunaux de commerce, et adoptant de plus l'exception de chose jugée en qualité des appelants, a débouté leurs courtiers et leurs prétendus représentants de leur demande en paiement de courtages sur des minerais non livrés. Elle a alloué en outre 10.000 fr. de dommages-intérêts aux Mines de Douaria pour l'action téméraire qui leur a été intentée.

MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1934)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 25 courant, ont été établis après prélèvement sur les bénéfices de 159.969 fr. affectés à la dépréciation du stock et de fr. 140.000 affectés à « Provision pour débiteurs divers ».

Le solde restant : 3.776 fr. 66, ajouté au report antérieur, forme un solde disponible total de fr. 274.806,50.

TUNISIE
Le Comité des mines
(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1935)

Sont chargés de suppléer MM. Perrot et Gittens en cas d'empêchement : MM. P. André, vice-président de la Chambre des intérêts miniers, directeur de la mine de fer de Douaria...

MINES DE DOUARIA
(*Le Journal des débats*, 20 mars 1935)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire convoquée pour le 9 avril comporte, notamment, autorisation à donner au conseil pour procéder au rachat et à l'annulation d'actions de la société.

TUNISIE
Sté des mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1935)

M. André, directeur de l'exploitation d'hématite de Douaria, a découvert dans cette mine un gisement de mammifères pontiens qui a fait l'objet d'une note de MM. Roman et Sollgnac à l'Académie des Sciences, dont voici la conclusion :

La belle découverte de M. André permet donc de confirmer :

1° L'existence signalée pour la première fois en Tunisie de deux espèces bien identifiées, caractéristiques de la faune pontienne classique de Pikermi, et dont l'extension est considérable. Elle est à rapprocher de la faune du même âge du Sud Tunisien (faune du Djerid), où prédomine « Merycopotamus », et montre l'extension vers le Nord de ce genre asiatique dont on ne retrouve pas de représentants à Pikermi ;

2° L'âge pontien, désormais incontestable, des travertins à « Hélix fossuluta » de la Tunisie septentrionale ;

3° L'âge pontien des minerais de fer des Mogods, des Nefsa [Nefzas] et de Kroumirie, tel qu'il était déjà établi par l'un de nous.

MINES DE DOUARIA
(*Le Temps*, 4 juin 1935)
(*Le Journal des débats*, 4 juin 1935)

Le bénéfice de l'exercice 1934, soit 1.786.000 francs, contre 303.745 en 1933, sera consacré à l'amortissement de la dépréciation des stocks et de mauvaises créances.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1935)

L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue le 18 juin sous la présidence de M. Harth, elle a été suivie immédiatement d'une assemblée extraordinaire autorisant le conseil à racheter en Bourse les actions de la société jusqu'à concurrence de 20.958 à des prix qui ne devront pas dépasser le pair de 250 francs.

Voici le texte du rapport à l'assemblée ordinaire :

« Nous vous avons signalé, le 25 mai dernier, qu'une certaine animation dans le marché des minerais de fer s'était manifestée à la fin de 1933.

Quelques ventes ayant été conclues, nous avons remis la mine en exploitation au début de 1931.

Les prix de vente réservaient alors une marge bénéficiaire assez faible, suffisante cependant pour nous autoriser à reprendre une activité qui nous libérait, en premier lieu, des charges imposées par la garde et le bon entretien de la mine et des installations.

Nous avons donc maintenu les restrictions imposées pendant deux années de crise, en travaillant avec le seul concours du personnel conservé et en employant uniquement la main-d'œuvre libre locale.

De leur côté, les pouvoirs publics de la Régence ont accordé aux entreprises minières, pour favoriser leur remise en marche, certains avantages dans les transports par voie ferrée.

Malheureusement, les cours de la livre sterling ont passé de 79 fr. 73 en février à 74 fr. 75 fin décembre 1934, rendant ainsi les affaires difficiles.

Il a cependant été expédié, en 1934, 70.872 tonnes métriques contre 21.446 tonnes en 1933.

Les bénéfices nets de l'exercice, provenant tant de l'exploitation minière que de nos accords avec la Société métallurgique de Normandie, s'élèvent à 1.786.197 fr. 74, en progression sensible sur ceux de l'année dernière.

Ils nous ont permis, y ajoutant 140.000 fr., Provision pour débiteurs divers et 3.890 fr. Provisions diverses, qui figuraient l'année dernière au bilan, de procéder avant bilan, à des amortissements indispensables sur certaines créances, en particulier celle du Comptoir Lyon-Alemand, et à une dévaluation du stock que vous trouverez dans le compte Pertes et profils.

Le solde bénéficiaire au bilan, après les prélèvements ci-dessus, est donc réduit au report de l'exercice antérieur, soit 274.806,50 que nous vous proposons de reporter à nouveau.

En ce qui concerne l'exercice en cours, nous pouvons vous dire que les ventes traitées pour 1935 atteignent déjà le même chiffre que celles de 1934 et que les prix tiennent compte de la baisse de la livre ; mais nous vous signalons que, depuis quelques mois, les affaires présentent un certain ralentissement. »

Interrogé sur l'opportunité de la distribution d'un dividende, le président a répondu que le conseil d'administration n'avait pas jugé possible de le faire tant que l'on ne serait pas fixé au sujet de la créance sur le Comptoir Lyon-Alemand.

Mines de Douaria
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1936)

Les expéditions de l'exercice 1935 sont de l'ordre de 80.000 tonnes contre 70.872 tonnes l'année précédente.

PARIS
SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1936)

Cette société convoque ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 4 avril afin de faire ratifier une double réduction du capital résultant d'un rachat de titres en Bourse et du remboursement de 25 fr. par action qui sera proposé.

MINES DE DOUARIA
(*Le Journal des débats*, 16 mai 1936)

Comme prévu dans notre Actualité du 25 février dernier, le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 9 juin la répartition d'un dividende de 6 %, soit 15 fr. par action. A l'assemblée extraordinaire, qui se tiendra le même jour, il sera proposé un remboursement d'actif de 25 francs par titre.

MINES DE DOUARIA
(*Le Journal des débats*, 27 mai 1936)

Le bénéfice net, avant tout amortissement, atteint 1 million 791.689 fr. contre 1.660.657 fr. Comme déjà annoncé, le conseil proposera à l'assemblée du 9 juin un dividende de 15 fr. et un premier remboursement de 39 fr. par action. La répartition absorbera 953.016 fr.

Le remboursement de capital de 25 fr. par action sera payé net de toute taxe et impôt.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1936)

Cette entreprise a réalisé en 1935 un bénéfice de 1.791.689 francs contre 1.660.657 francs en 1931. Le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 6 %.

PARIS
SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1936)

A l'assemblée ordinaire convoquée pour le 9 juin, il sera proposé de distribuer un dividende de 6 %, soit 15 fr. brut par action.

Et à l'assemblée extraordinaire qui fera suite, il sera proposé d'opérer un remboursement d'actif de 25 fr. par action, ramenant le nominal de celle-ci à 225 francs.

Avis industriels et financiers
SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1936)

Cette société a exporté en 1933, 62.620 t. de minerai rocheux.
Le bénéfice net, avant tout amortissement, atteint 1.791.689 fr. contre 1.660.657 fr. en 1934.

La répartition, qui sera proposés à l'assemblée du 9 juin, absorbera 953.016 fr.

Le montant net du dividende de 6 % sera de :

Actions nominatives :

depuis plus de 6 mois 13 20
depuis moins de 6 mois 14 40
Actions au porteur 5 20

Le remboursement de capital de 25 fr. par action sera payé net de toute taxe et impôt.

Pour l'exercice en cours, les ventes déjà conclues atteignent 95.000 t. de rocheux et 16.000 t. de menu.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1936)

L'assemblée générale ordinaire du 9 juin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935, qui se solde par un bénéfice de 791.689 fr., formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 11.066.495 fr. L'assemblée a donné au conseil l'autorisation de prélever sur la prime d'émission la somme de 385.830 fr., montant du dividende revenant aux actions nouvelles, étant entendu qu'une somme égale sera prise sur les bénéfices pour la verser à la « réserve pour amortissement du capital ». Le dividende a été fixé à 15 fr. brut. Il sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet à raison de 13 fr. 20 net, 12 fr. 30 net et 11 fr. 40 net pour les actions nominatives soumises à l'impôt de 12, 18 ou 24 % et à raison de 5 fr. 20 net pour les actions au porteur. Une somme de 113.479 fr. a été reportée à nouveau. Le rapport du conseil indique que l'exercice écoulé a été marqué par la répercussion sur l'industrie de la société de deux événements. D'une part, le mauvais fonctionnement du clearing franco-allemand qui a fait refluer sur l'Angleterre les offres de beaucoup de mines et qui, bien que ne touchant pas directement la société, l'a cependant atteinte par cette concurrence nouvelle et, d'autre part, la guerre italo-éthiopienne. Les expéditions ont été de 62.620 tonnes de minerai rocheux, chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Les prix de vente ont été un peu supérieurs à ceux de 1934 et le cours de la livre sterling a été en moyenne inférieur. Pour l'exercice en cours, les marchés déjà conclus atteignent 95.000 tonnes de rocheux plus 16.000 tonnes de menu.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité, notamment la réélection comme administrateurs de MM. Gaillochet, Louis Vincent et A[lfred] Pacquement.

*
* * *

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire a constaté et approuvé la réduction du capital telle qu'elle résulte du rachat opéré de 3.777 actions. Le capital est ainsi ramené de 15.239.500 fr. à 14.295.250 francs. L'assemblée a également voté la continuation de cette réduction du capital en ramenant le nominal de l'action de 250 à 225 fr., par un remboursement de 25 fr. net (la société prenant les impôts à sa charge) par action, qui sera mis en paiement le 1^{er} juillet. Ce remboursement ne s'applique qu'à 57.180 actions et le capital se trouvera réduit de ce fait de 11.429.525 fr. Ces deux opérations l'auront donc ramené au chiffre de 12.865.725 fr.

L'assemblée a également voté la faculté accordée aux nombreux porteurs de parts de mettre leurs titres au nominatif.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 juillet 1936)

A) MINES DE FER

La production totale a été de 503.000 t. dont 488.500 ont été exportées. Djerissa arrive de loin en tête avec une production de 419.000 t., puis Douaria 78.500 t., enfin, Slata 5.000 t. et Nébeur 500 t. provenant des travaux de recherches. Les expéditions ont été dirigées principalement sur l'Angleterre, 445.000 t. et l'Allemagne, 34.000 tonnes, la Pologne et la France n'intervenant respectivement que pour 7.000 et 2.500. Les fonderies de plomb tunisiennes ont absorbé 2.460 t. de minerai de fer.

Informations et communiqués
MINES DE DOUARIA
(Le Journal des débats, 5 août 1936)

Les expéditions de minerai de fer du premier semestre 1936 sont en augmentation sur celles de la période correspondante de 1935.

MINES DE DOUARIA
(Les Annales coloniales, 28 août 1936)

Depuis le début de l'exercice en cours, la production en rocheux et menu, dépasse sensiblement celle de la période correspondante de l'année dernière.

Les prix de vente diffèrent peu des précédents, mais il ne faut pas perdre de vue que toute augmentation du tonnage améliore le prix de revient d'une façon appréciable.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mars 1937)

La Société des Mines de Douaria a convoqué, pour le 19 courant une assemblée extraordinaire, en vue de décider une réduction de 50 fr. sur la valeur nominale de l'action, par un remboursement en espèces.

La valeur nominale de l'action serait ainsi ramenée à 175 fr. et le capital à dix millions de fr.

Avis industriels et financiers
SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 mai 1937)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le lundi 24 mai 1937, à 11 heures 30. en l'Hôtel des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, à Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1° Réduction du capital social par réduction de la valeur nominale des actions, au moyen de remboursement en espèces ;

2° En conséquence de la réduction du capital, modification de l'article 8 des statuts et de tous autres qu'il y aura lieu.

Ont le droit de prendre pari à l'assemblée générale, tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Avis industriels et financiers
SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1937)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 3 novembre 1937, à 11 h. 30, au siège social, 55, rue d'Amsterdam, à Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1° Réduction du capital social par réduction de la valeur nominale des actions, au moyen de remboursement en espèces ;

2° En conséquence de la réduction du capital, modification de l'article 8 des statuts et de tous autres qu'il y aura lieu.

Ont le droit de prendre pari à l'assemblée générale, tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs litres, au plus tard le 30 octobre 1937 ; soit dans les caisses du siège social, soit dans les caisses de la Société de crédit foncier colonial et de banque, 10, rue Volney, ou dans celles de MM. Mallet frères et Cie, 37, rue d'Anjou. Les récépissés de dépôts des titres au porteur dans les grands établissements de crédit, seront acceptés par la société aux lieu et place des titres eux-mêmes.

Le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1937)

L'assemblée du 3 novembre aura à se prononcer sur le remboursement de 75 francs par action proposé par le conseil. On sait qu'un remboursement de 50 fr. a déjà eu lieu cette année, de sorte que le nominal de l'action sera ramené à 100 fr. Ces remboursements se font indépendamment du dividende normal qui a été de 25 fr. pour le dernier exercice.

Mines de Douaria
(*Le Journal des finances*, 24 décembre 1937)

L'assemblée extraordinaire du 20 décembre a autorisé le conseil à réduire de 175 à 100 francs la valeur nominale de chacune des 57.181 actions qui constituent le capital de la société, par un remboursement en espèces de 75 francs qui sera opéré net de toute taxe et impôt, contre remise du coupon n° 20, à dater du 31 décembre 1937.

Le capital sera donc ramené de 10.006.675 francs à 5.718.100 francs.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à 1932] :

MINES de DOUARIA (Tunisie) (Soc des), 55, r. d'Amsterdam, Paris, 8^e. Ad. t. Douaria-Paris. Soc. an. cap. 15.239.500 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. A[ndré] Vincent ; Adm.-dél. : M. P. Isnel ; Adm. : MM. Dr Chailley-Bert, E. Combeau, H[enri] Gaillochet, P[aul] Harth, A[lfred] Pacquement, L. Vincent. — Dir. général à Bizerte : M. P. André.
Minerais de fer. (1-25649).

MINES DE DOUARIA
(*Le Journal des débats*, 6 mai 1938)

L'exercice 1937 se solde par un bénéfice net de 3 millions 170.207 francs contre 1.387.899 francs précédemment. Le Conseil proposera un dividende de 36 francs par action contre 20 fr. l'an dernier, et de 38 fr. 68 par part contre 10 fr. 30. Rappelons que le capital, à la suite de plusieurs remboursements en espèces, est maintenant de 5.718.100 francs en actions de 100 francs.

Mines de Douaria
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1938)

Au cours de la discussion qui a eu lieu à l'assemblée générale tenue le 24 mai 1937, un actionnaire des Mines de Douaria s'était enquis des intentions du conseil au sujet de l'amortissement des actions par remboursement en espèces.

Le président lui avait répondu que cet amortissement n'était possible que si la société possédait une trésorerie suffisamment large, ce qui était le cas à ce moment, mais qu'il comptait bien, en tout cas, tant que la situation financière, de la société le permettrait, continuer à rembourser chaque année aux actions une partie de leur montant nominal.

Il a tenu promesse puisque le capital, qui avait déjà été ramené de 12 millions 865.725 francs à 10.006.675 fr. en 1936, ne figure plus, au bilan, au 31 décembre 1937, que pour 5.718.100 fr. par suite d'un nouveau remboursement. Indépendamment de 4.221.275 fr. restant à payer sur ce remboursement, les exigibilités comprennent 121.851 fr. de coupons à payer et 604.969 fr. de créiteurs divers. Maintenant, il faut dire que la trésorerie demeure très à l'aise avec près de 8 millions en caisse et banques, environ 3 millions de débiteurs divers, 1.851.110 fr. de portefeuille et 540.000 francs d'approvisionnements.

Il est vrai que les résultats de l'exercice 1937, font ressortir une nouvelle amélioration des résultats industriels et financiers. En effet, les bénéfices bruts réalisés atteignent 6.152.001 fr. au lieu de 2.745.295, fr. seulement en 1936 ; cette amélioration sensible est due notamment aux conditions favorables du marché mondial des minerais de fer. Après déduction des frais généraux et de 1.942.207 fr. affectés aux amortissements (contre 941.048 fr.) et de 500.000 francs portés à la provision pour éventualités diverses, le solde bénéficiaire ressort à 3.135.560 fr. contre 1.387.899 fr. permettant de porter le dividende des actions de 20 à 36 fr. et celui des parts de 10 fr. 30 à 38 fr. 66.

Les actions des Mines de Douaria se sont avancées aux environs de 650 fr.

Quant aux parts de fondateur, qui sont au nombre de 24.000 et qui ont droit à 40 % des superbénéfices, elles paraissent, aux cours actuels de 765 fr. environ, les plus intéressantes, en raison de l'amortissement progressif des actions. Il n'est point besoin, en effet, d'être un économiste distingué pour se rendre compte que les dividendes revenant aux parts augmentent au fur et à mesure des remboursements faits aux

actions, puisque les sommes revenant à ces dernières, au titre de l'intérêt statutaire, deviennent évidemment de plus en plus faibles.

Mines de Douaria
(*L'Information financière, économique et politique, 29 mai 1952*)

Répondant à un actionnaire à l'assemblée du 27 mai, le président a indiqué que l'exercice en cours se présentait sous des auspices favorables. Les travaux de mécanisation commencent à porter leurs fruits.

Le rapport du conseil indique qu'un nouveau chantier a été ouvert à la mine de Douaria qui assure toujours l'essentiel de la production. La mine de Tamera a donné une production très supérieure à celle de 1950. Il reste à développer la mécanisation de cette mine et le conseil espère que les investissements prévus à cet effet pour l'année 1952 permettront d'augmenter sensiblement le tonnage extrait.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant par un bénéfice net de 41.495.010 fr. Le dividende comme prévu à 1.250 fr. net de 2.500 fr., à 50 fr. net par 100 fr. et à 383 fr. par part, paiement sur décision du conseil.

MINES DE DOUARIA
(*L'Information financière, économique et politique, 7 octobre 1953*)

Le conseil, dans sa séance du 5 octobre. a appelé à siéger en qualité d'administrateurs MM. Ferdinand Béghin, Georges Vernes et Jean-Marc Vernes.

Capital porté en 1954 à 159.175.000 fr.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA (TUNISIE)



SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA (TUNISIE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CENT CINQUANTE NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE FRANCS
Divisé en 63.670 Actions de 2.500 Francs chacune

Statuts déposés en l'Étude de M^e A. ESTIENNE, Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL A PARIS

ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o **052.114**

UN ADMINISTRATEUR.

UN ADMINISTRATEUR.

J. Estienne

L. Bouquet



IMPRESSIONS HEC - PARIS

Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

SOCIÉTÉ
DES
MINES DE DOUARIA (TUNISIE)
S.A. au capital de 159.175.000 fr.

divisé en 63.670 actions de 2.500 fr.

Statuts déposés en l'étude de M^e A. Estienne, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : R. Destoumieux
Un administrateur (à droite) : Boquet.
IMPRESSIONS HEC- PARIS

Mines de Douaria
[Desfossés 1956/591]

S.A., 25 juillet 1910.

Siège social : Paris, 55, rue d'Amsterdam.

Destoumieux (P.), 591 (pdg Mines de Douaria, Tunisie), 1257 (Ducellier).

Harth (André)[1900-1986][Fils de Paul Harth, né. commiss. en métaux, et de Louise Jezierski. Ép. Germaine Mallet, fille de Raoul], 434 (Stemi), 591 (v.-pdt Mines de Douaria), 608 (Huaron), 822 (Firminy), 964 (Carel Fouché & Cie), 1657 (Cotonnière de Saint-Quentin), 2284 (Crédit foncier colonial).

Vernes (Georges Philippe)[1909-1992][Fils de Philippe Vernes et d'Alice Mallet. Marié à Jacqueline Wallace], 143 (Parisienne de crédit), 172 (v.-pdt Crédit foncier colonial), 203 (Cie algérienne créd.+bq), 568 (Ass. minière), 591 (v.-pdt Mines de Douaria), 622 (Étains de Kinta), 1838 (Sucreries coloniales).

Chailley-Bert (P.)[= ? Paul [x/xo]], 412 (Tramways algériens), 591 (Mines de Douaria, Tunisie).

Gaillochot (Henri)(ép. Louise Choppy), 50 (pdt Secours-Vie), 86 (pdt Secours-R.D.), 591 (Mines de Douaria), 679 (chairman Franco-Wyoming oil Cy).

Pacquement (Jean)[1901-1970][fils d'Alfred P., adm. de soc., et de Marguerite Harth, sœur de Paul et Georges, nég. commiss. en métaux][Ép. Antoinette Schloesing][x/oo][allié Vernes], 591 (Mines de Douaria), 622 (Kinta), 1657 (Cotonnière de Saint-Quentin), 1735 (SEA-MC).

Béghin (F.), 591 (Mines de Douaria-Tunisie).

Vernes (Jean-Marc)[Fils de Robert Vernes, ing. ECP, et d'Édith Pacquement, fille d'Alfred Pacquement, adm. de soc., et de Marguerite Harth, sœur de Paul et Georges, nég. commiss. en métaux], 591 (Mines de Douaria-Tunisie), 989 (Saxby), 1275 (Roux-Combaluzier), 1657 (Cotonnière de Saint-Quentin), 1735 (SEA-MC).

Lourde (F.), 591 (secr. gén. Douaria).

Rouleau (A.), 591 (comm. cptes Mines de Douaria-Tunisie), 637 (comm. cptes Ouasta-Mesloulia).

Hibon (J.), 454 (comm. cptes suppl. SCAC), 590 (comm. cptes Djebel-Djerissa), 591 (comm. cptes Mines de Douaria-Tunisie).

Masson, 591 (comm. cptes suppl. Mines de Douaria-Tunisie), 1053 (comm. cptes Schwartz-Hautmont).

OBJET : L'exploitation des gisements de minerai de fer de Douaria, dans le caïdat de Mateur (contrôle civil de Bizerte) en Tunisie. La Société possédait des concessions de mines de fer dans l'Orne et les Côtes-du-Nord qui ont été cédées à la Société des mines d'Urville.

CAPITAL SOCIAL : 159.175.000 fr., divisé en 63.670 act. de 2.500 fr. chacune. À l'origine, 6 millions, porté en 1923 à 6.500.000 fr. en rémunération des apports des Mines du Kef-Chambi (1.640 actions) ; en 1925 à 8.312.500 fr. en rémunération des apports des Aciéries et Forges de Firminy (6.500 actions) et des Mines d'argent du Djebel-Teliouïne (750 actions). Porté à 15.239.500 fr. en août 1929. En juin 1935, le conseil a été autorisé à réduire le capital à 14 millions par rachat d'actions en dessous du pair. En juin 1936, le capital a été ramené de 15.249.500 à 14.295.250 fr. par annulation d'actions rachetées, puis à 12.865.725 fr. par un remboursement en espèces de 25 fr. par action. En mai 1927, réduit à 10.006.675 fr. par un remboursement en espèces de 50 fr. par action. En décembre 1937, réduit à 5.718.100 fr. par un nouveau remboursement en espèces de 75 fr. par action. Porté en 1946 à 6.019.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité Puis à 31.282.000 fr. par l'émission à 110 fr. de 252.630 act. de 100 fr. Porté en 1947 à 32.227.000 fr. par l'émission à 110 fr. de 9.450 actions de

100 fr. réservées aux actionnaires et porteurs de parts empêchés. Ramené à 32.225.000 par rachat et annulation de 20 actions, puis regroupement en titres de 2.500 fr. à partir du 15 mai 1951. Porté en 1954 à 159.175.000 fr. par création de 50.780 actions de 2.500 fr. attribuées gratuitement aux porteurs de parts (3 pour 2) et aux anciens (1 pour 1).

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1945	238	—
1946	- 786	—
1947	354	—
1948	15.911	12.711
1949	39.010	17.065
1950	19.457	19.333
1951	41.495	33.534
1952	92.725	50.506
1953	140.601	59.484
1954	91.715	92.933

1960 (1^{er} juin) : arrêt de l'exploitation

WW 1979 :

VERNES (*Georges, Philippe*), banquier, administrateur de sociétés. Né le 23 janv. 1909 à Paris. Fils de Philippe Vernes, banquier [régent de la Banque de France], et de M^{me}, née Alice Mallet. Mar. le 19 oct. 1936 à M^{lle} Jacqueline Wallace. Études : École des Roches à Verneuil-sur-Avre. Carr. : associé-gérant (1943) de Vernes et Cie, banquiers puis administrateur-directeur général (1970-1971) de la Banque Vernes et Cie, administrateur de la Banque Vernes et Commerciale de Paris (depuis 1971), président (1951-1970) de la Société anonyme parisienne auxiliaire (Sapa), administrateur de la Compagnie française de crédit et de banque, administrateur (1955), puis président-directeur général (depuis 1970) de la Société des étains de Kinta, [vice-président \(depuis 1971\) de la Société des mines de Douaria](#) et de la Société de participations bancaires et financières. Adr. : prof., 52, av. Hoche, 75008 Paris ; privée, 30, av. de Messine, 75008 Paris.
